

Actualités de la recherche

L'Institut français de la biodiversité

Marcel Jollivet

Sociologue, CNRS, LADYSS, Bât. Max Weber, Université de Paris 10, 92001 Nanterre cedex, France

Depuis plusieurs années, les communautés scientifiques françaises intéressées par la question de la biodiversité cherchaient à s'organiser pour l'aborder à la fois sous toutes ses facettes et de façon coordonnée. Le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement (PIREN) du CNRS, puis ses successeurs, le Programme interdisciplinaire de recherche environnement (PIRE) et le Programme environnement, vie et sociétés (PEVS) ont servi de structure d'accueil aux embryons d'organisation initiaux. C'est ainsi que se sont succédé un Programme national « Dynamique de la biodiversité et environnement » (PNDBE), puis, en 1993, suite à la mise en place de la Convention internationale sur la diversité biologique à Rio (1992), un « Programme national sur la diversité biologique » (PNDB). D'abord placé sous la houlette du PEVS, ce dernier avait déjà été animé et géré en interorganisme. Ces programmes ont eu le mérite de créer des lieux de réflexion interinstitutionnels dans lesquels étaient associés, en liaison avec des enseignants-chercheurs de diverses universités, tous les organismes de recherche concernés (le Cemagref, le Cirad, le CNRS, l'Ifremer, l'Inra, l'IRD et le MNHN) et, à partir de là, de commencer à structurer un champ de recherche autour d'axes majeurs ; ils ont aussi, ce faisant, contribué à la création de réseaux thématiques. Cette démarche a débouché sur des appels d'offres et un début de mobilisation d'équipes de disciplines diverses autour de ces axes. Elle a aussi eu le grand mérite de permettre aux communautés scientifiques françaises d'être présentes dans le programme international *Diversitas* lancé par l'Union internationale des sciences biologiques (UISB), le Comité scientifique sur les problèmes d'environnement (connu sous son sigle anglais : SCOPE) et l'Unesco : le PNDB constituait la contribution française à ce programme. L'Institut français de la biodiversité (IFB) est l'héritier de ces initiatives préalables venant des communautés

scientifiques elles-mêmes et il a pu en tirer le plus grand profit. Son action s'est appuyée sur le travail tant intellectuel que de mobilisation des équipes, auquel elles avaient donné lieu, et s'est inscrite dans la continuité par rapport à lui.

Un dispositif de recherche en partenariat placé sous le signe du rapport à l'action

Mis en chantier dans les premiers mois de l'année 2000, l'IFB a été créé officiellement sous la forme d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) en décembre et a bénéficié d'un budget dès cette même année. Sa création donne une plus grande stabilité et une plus grande visibilité institutionnelles à une recherche clairement consacrée à la question de la biodiversité. La disparition du PEVS est là pour montrer à quel point la situation antérieure était vulnérable. Grâce à cette autonomie institutionnelle, la recherche sur la biodiversité dispose d'un budget bien identifié. Qui plus est, la mise en place du GIS consacre l'engagement de l'État, puisque cinq ministères sont parties prenantes : celui de la Recherche, bien sûr, qui a eu le mérite de relayer les initiatives antérieures en créant le GIS, mais aussi celui de l'Environnement (à l'origine, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et, aujourd'hui, le ministère de l'Écologie et du Développement durable) et ceux de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, des Affaires étrangères, et de l'Agriculture et de la Pêche. Elle est également l'occasion d'une autre innovation dans les partenariats, puisqu'aux cinq ministères et aux sept organismes de recherche déjà mentionnés, s'ajoutent, fait à souligner, deux ONG (France Nature Environnement et le WWF) et deux structures professionnelles (ORGANIBIO, l'Organisation nationale interprofessionnelle des bio-industries, et AS-SINSEL, l'Association internationale des sélectionneurs). L'Ifen faisait également partie du conseil de groupement

du GIS ; la question se pose de savoir ce qu'il en sera avec sa disparition en tant que structure propre.

L'objectif premier de l'IFB est de donner corps au champ de recherche sur la biodiversité. Ceci suppose deux formes d'action qui se supposent l'une l'autre : travailler à la coordination des initiatives en la matière des différents partenaires (et en particulier des organismes de recherche et des ministères) impliqués et construire scientifiquement la problématique et la démarche de recherche nécessaires pour traiter la question de la biodiversité en prenant en compte ses multiples dimensions. On peut penser que la mise en place d'un comité d'orientation correspond au premier objectif, tandis que le second serait celui de la commission scientifique qui figure également dans l'organigramme.

Ces deux fonctions font que l'IFB est l'instance qui est la mieux à même de faire valoir la recherche française et d'assurer sa présence aux niveaux européen et international. C'est l'un de ses objectifs. Il est par ailleurs tout à fait judicieux que, carrefour où se rencontrent les différentes administrations, les organismes de recherche et divers représentants des professionnels et du monde associatif, l'IFB soit chargé d'une fonction de suivi et d'expertise pour tout ce qui concerne l'application des conventions internationales concernant la biodiversité et en particulier la CDB. C'est là une raison de plus de créer des synergies entre la recherche et la décision politique. C'est sans doute pourquoi le GIS est placé sous l'autorité d'un conseil de groupement où se rencontrent l'ensemble des partenaires.

Il résulte de cette imbrication de fonctions une structure qui peut apparaître un peu lourde. Mais elle est aussi exemplaire par la double ambition qu'elle traduit : celle de contrecarrer les effets nocifs, à la fois en termes de moyens et sur le plan des problématiques de recherche, de la dispersion institutionnelle des forces de travail, en créant une sorte de « *task force* » scientifique organisée autour de questionnements communs, structurés, hiérarchisés dans le cadre d'une vision d'ensemble ; et celle d'établir un dialogue entre cette dynamique scientifique et les évolutions de la façon dont la question de la biodiversité se pose pour (ou est posée par) les acteurs économiques, associatifs et politiques.

Problématique de départ, premières initiatives

Dans le domaine scientifique, les moyens d'action de l'IFB sont ceux, classiques, de l'appel d'offres, de groupes de réflexion, de colloques ; il est aussi envisagé de créer une collection d'ouvrages. Un appel d'offres a été lancé dès la phase de préfiguration, en 2000. Il était destiné à fournir les premiers éléments d'une identification des grandes questions à traiter, mais aussi des chercheurs et

des laboratoires désireux de collaborer. Pour ce faire, il était très ouvert et comportait quatre axes très généraux : « origine, distribution et dynamique de la biodiversité » ; « protection et restauration de la biodiversité » ; « biodiversité et développement durable » ; « valeurs et mises en valeur de la biodiversité ». C'est là où se marque la continuité avec les initiatives antérieures, ces axes étant largement repris de ceux du PNDB. Les cent cinquante-sept réponses reçues traduisent aussi sans doute pour une large part les résultats des efforts de mobilisation antérieurs. Elles montrent que la création de l'IFB renforce cette mobilisation et correspond à une véritable attente, elle-même reflet d'une nécessité. Dès 2001, l'IFB a également été à l'origine d'un appel à proposition beaucoup plus ciblé, puisque centré sur les référentiels taxinomiques (REFTAX), domaine de recherche à la fois essentiel parce qu'apportant des connaissances de base et dans lequel on considère généralement que la France a pris un grand retard.

L'IFB a par ailleurs commencé dès 2000 à assurer sa présence au niveau européen, en particulier en apportant sa contribution à un colloque sur la biologie des invasions (colloque organisé par le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) du CNRS, à Montpellier). Il s'est aussi vu confier la tâche de mettre en forme la position française dans le cadre du volet consacré à la biodiversité du 6^e PCRD. Il a également commencé dès 2000 à jouer son rôle sur le plan politique, notamment en participant à l'élaboration de la position française sur la Convention de la biodiversité. C'est donc une structure déjà aguerrie qui a été confirmée par les premières Journées qu'elle a organisées, à Tours, du 18 au 20 décembre 2002 (*cf.* NSS, 2003, 11, 2, 210-211). Cela dit, cinq ordres de difficultés l'attendent.

Une ambition nécessaire, des challenges à relever

La première est de parvenir pour le moins à amoindrir – et, encore mieux, à dépasser – les clivages, voire les oppositions, entre les organismes de recherche. Cela veut dire être en mesure de faire litière des questions de présence et de prérogatives qui peuvent exister entre eux (avec les concurrences à la fois très symboliques et très matérielles qui les accompagnent et qu'elles traduisent). Cela veut dire aussi réduire des incompréhensions liées à des histoires et à des finalités différentes, pour leur substituer une appréciation positive de la richesse de cette diversité et un art de s'en servir collectivement. Les expériences antérieures montrent que, de ce point de vue, la tâche est difficile. Un bon indice du degré d'implication de chacun des organismes dans l'IFB est la hauteur de la contribution financière qu'il apporte au GIS. Dans les programmes interdisciplinaires de recherche qui ont

précédé la mise en place de ce dernier, le rôle moteur que le CNRS a joué se traduisait par le fait que l'essentiel du financement dépendait de lui. Il serait intéressant de voir ce que, sur ce point, le GIS a changé de façon significative.

Par ailleurs, trois des difficultés qui l'attendent sont d'ordre scientifique et sont liées entre elles. L'une a trait à la cohérence du champ de recherche qu'il a à créer autour de la biodiversité. Il est intéressant de ce point de vue de suivre l'évolution des énoncés des axes organisateurs – et donc considérés comme prioritaires – du travail de réflexion qu'il a engagé. Au point de départ, on trouve les quatre axes, déjà cités, qui organisent le premier appel d'offres. Les Journées de Tours donnent une idée de ce qu'il en advient en 2002. Ces Journées comportaient quatre ateliers (*cf. NSS, op. cit.*). On retrouve dans leurs intitulés, tel quel, le premier de ces axes (« Origine, distribution et dynamique de la biodiversité »). Ce thème apparaît donc bien stabilisé. Par contre, le second (« Protection et restauration de la biodiversité ») donne désormais lieu à deux sous-ensembles de questions bien identifiés et bien séparés. C'est en premier lieu celui des « modalités d'accès aux milieux et aux ressources et des usages qui en sont faits », thème du second atelier de Tours et qui a pris de l'importance en tant que tel puisqu'il a déjà donné lieu en 2002 à un nouvel appel d'offres du GIS intitulé « Dynamique de la biodiversité et modalités d'accès aux milieux et aux ressources ». C'est d'autre part celui des « référentiels taxinomiques » qui a également fait l'objet d'un appel d'offres (REFTAX) en 2001. Ce dernier thème n'apparaît pas en tant que tel dans les Journées de Tours, mais il est cité par J. Weber, actuel directeur de l'IFB, comme cinquième thème prioritaire de l'organisme, dans la présentation qu'il en fait en mai 2002 (*cf. La Lettre de la biosphère*, 64). Ces deux thèmes s'affirment donc également, chacun d'eux avec sa spécificité. Le troisième axe (« Biodiversité et développement durable ») connaît la même évolution : deux thèmes en dérivent, dont chacun a donné lieu à un atelier lors des Journées de Tours. L'un porte sur les évolutions des écosystèmes et des modes de vie des populations humaines auxquelles il faut s'attendre du fait des conséquences du changement global (atelier intitulé « Changements globaux et biodiversité ») et l'autre, en quelque sorte « emboîté » dans le précédent, porte plus précisément sur les relations entre « biodiversité, santé et environnement » (intitulé du quatrième atelier). Le quatrième axe du premier appel d'offres (« Valeurs et mises en valeur de la biodiversité »), par contre, n'est plus mentionné et n'a fait l'objet d'aucun atelier à Tours. Est-il abandonné, ce qui serait fâcheux ? Faut-il comprendre qu'il a été inclus dans les autres axes ou au moins dans certains d'entre eux (en particulier dans le

thème « modalités d'accès aux milieux et aux ressources et usages qui en sont faits ») ? Les deuxièmes Journées intitulées « Biodiversité et changement global : dynamique des interactions », que le GIS organise du 25 au 28 mai à Montpellier, seront une occasion de voir comment ces problématiques évoluent.

La seconde difficulté à laquelle se heurte l'action du GIS sur le plan scientifique a trait à la mobilisation des sciences sociales. Les thématiques affichées et la façon de les aborder appellent et supposent l'adhésion de ces dernières. Encore faut-il qu'elles répondent aux ouvertures qui leur sont faites. Lors des Journées de Tours, le constat est encore fait que leur présence n'est pas à la hauteur des attentes (*cf. NSS, op. cit.*). On est donc, à plus forte raison, loin de la coopération souhaitable – et requise – entre elles et les sciences de la vie, qui constitue à la fois le troisième enjeu et la troisième difficulté scientifiques de l'action du GIS. Ce qui vaut pour les sciences sociales vaut aussi pour les sciences de la Terre. Quelle interdisciplinarité le GIS contribuera-t-il à créer autour de la question de la biodiversité ? Il y a une attente forte à son égard sur ce plan. Se pose à ce propos la question de la division du travail entre l'IFB et l'INSU « réformé ». Si tant est que ce dernier le soit un jour !

Reste une difficulté à la fois scientifique et institutionnelle : celle d'articuler recherche et contribution à l'action, qui est un objectif essentiel du GIS et qui s'incarne de ce fait dans la composition de ses instances de direction. Là, la tâche est institutionnelle dans la mesure où elle associe des partenaires de statuts différents (et en particulier des ministères). Mais elle est également scientifique dans la mesure où se pose la question des modalités de cette articulation qui seront choisies. Entre l'expertise et les formes les plus poussées du partenariat dans des démarches de recherche-action, l'éventail de ces dernières est largement ouvert. On retrouve là le challenge d'une interdisciplinarité liée à l'action.

Ainsi, c'est bien plus qu'un bilan en termes stricts d'accumulation des connaissances qui devra être tiré de l'action de l'IFB. L'originalité du champ de recherche et, surtout, de la façon dont, au niveau des intentions au moins, il est abordé, et la complexité de la structure qui a été mise en place en conséquence, non seulement autorisent, mais rendent nécessaire une évaluation plus large, portant sur ces questions très générales, mais de fond. Véritable dispositif expérimental en la matière, l'IFB se doit d'autant plus de se les poser explicitement et de contribuer à y répondre de façon méthodique et critique qu'elles sont à la base même de son contrat et que cette contribution fait partie de son travail de recherche. On sait par expérience combien il peut parfois y avoir loin de la coupe aux lèvres !